



Le Conseil Consultatif

des Personnes Accueillies / Accompagnées

bilan 2012

PAROLE
ACTEUR
RESPONSABILITÉ
TOLÉRANCE
INSERTION
CITOYEN
INTÉGRATION
PLACE
engagement
RÔLE

Construire la société ensemble

L'année 2012 marque pour le CCPA la fin d'un premier cycle, lié à la clôture de la convention signée avec la DGCS¹. C'est donc l'occasion de faire un bilan de 3 années d'existence, toutes aussi enrichissantes les unes que les autres.

La participation des personnes accueillies et des intervenants sociaux a réellement progressé, de nouveaux organismes ont peu à peu rejoint le CCPA, et ce toujours dans la convivialité, valeur à laquelle nous adhérons fortement. Les sollicitations des instances politiques et publiques liées à l'hébergement et au logement ont également été de plus en plus nombreuses, instances requérant l'expertise du CCPA aussi bien sur la démarche participative que sur des aspects plus techniques, comme l'évaluation du dispositif humanisation ou la mise en œuvre des SIAO. La place de la DIHAL dans cet épanouissement n'est pas anodine, car elle nous a toujours soutenus et accompagnés dans l'aventure.

Assister au CCPA a permis aux personnes de changer le regard des uns sur les autres, d'oser prendre la parole -parfois de s'affirmer-, en tout cas d'apprendre et de s'enrichir, tant sur l'accès à l'information que sur les rapports humains. Comme dit Francis, délégué, « nous avons chacun nos valeurs, nos capacités, nos compétences, et c'est cela qui nous renforce, car nous sommes complémentaires ».

Le CCPA souhaite continuer sa croissance. En 2013, reprenons une de nos règles de vie : « *Quand on s'engage, on le fait sérieusement* ». C'est cela qui nous rend plus fort. Le CCPA sera toujours là pour défendre la participation des personnes en difficultés à l'évaluation des politiques publiques.

Le Groupe de travail - "Rapport d'activité 2012"

Daniéla, Francis, Marie, Raoul, Roland, Olivier

1. Tous les sigles sont développés dans le glossaire, en fin de document.

PAROLE

ACTEUR

RESPONSABILITÉ

TOLÉRANCE

INSERTION

CITOYEN

INTÉGRATION

PLACE

engagement

RÔLE



Sommaire

PARTIE I

PRÉSENTATION

Bienvenue dans le monde du CCPA	7
Les réunions nationales	9
L'année 2012	11
Perspectives 2013	15

PARTIE II

TRAVAUX

Hébergement	17
Logement	19
Humanisation	21
Santé	24
SIAO	26
Sortie de l'hiver	29
Accès aux droits	31
Gouvernance	33

PARTIE III

GLOSSAIRE

.....	34
-------	----



PARTIE I

PRÉSENTATION GÉNÉRALE, L'ANNÉE 2012 DU CCPA ET LES PERSPECTIVES 2013

Cette première partie du rapport d'activité présente les principales informations pour comprendre d'où vient, ce que fait et où va le CCPA :

dans un premier temps, sont expliqués la genèse de cette nouvelle instance, ses objectifs, son mode de fonctionnement ;

dans un deuxième temps, sont mis en avant les principaux « temps forts » du CCPA en 2012, ainsi que quelques données-clés ;

pour conclure, dans un troisième temps, par quelques perspectives pour 2013.

Bienvenue dans le monde du CCPA

D'où vient le CCPA ?

La prise en compte de la parole des personnes en situation de pauvreté existe depuis longtemps au niveau national (notamment avec la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale) et européen.

Dans le cadre de la réflexion sur la réforme de la prise en charge des personnes sans abri ou mal logées initiée en 2009 par le gouvernement et portée par le Préfet Régnier, alors en charge du CNPHL, il a été décidé de mettre en place une instance nationale permettant de recueillir et diffuser la parole de ces personnes : **c'est ainsi que le CCPA est né en mars 2010.**



« Je suis en charge de la refondation des politiques d'hébergement et d'accès au logement des personnes les plus défavorisées et, dans ce cadre-là, j'ai souhaité que les personnes accueillies, les usagers des services publics de l'hébergement soient mieux considérés en tant qu'acteurs des politiques publiques. Depuis une quinzaine d'années, en France, on a fait des progrès mais pas suffisamment, c'est pourquoi j'ai proposé aux associations, dans le cadre de cette refondation, d'imaginer les moyens d'organiser l'expression de la parole des usagers. Avec l'Armée du Salut, et pour le compte de l'ensemble des acteurs associatifs, nous avons organisé la création du CCPA, qui est sollicité pour donner son avis sur les propositions des réformes du secteur. Le CCPA a par exemple participé, en 2011, à la préparation de la Conférence Européenne de Consensus, qui s'est tenue à Bruxelles. Vont suivre d'autres étapes, en accord avec le Ministre du Logement, pour régionaliser cette structure de manière à lui donner une expression de terrain plus proche de chaque territoire. »

Alain Régnier,

Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement
des personnes sans abri ou mal logées

PLUS D'INFOS :

Cette présentation est la retranscription de l'interview d'Alain Régnier dans le film de présentation du CCPA réalisé en 2011.

Ce film a été co-réalisé, afin de promouvoir l'action du CCPA, par La Fabrik', avec la participation des membres du CCPA. En 6 minutes, il rappelle les objectifs, les principes, le rôle, le fonctionnement, les réalisations et les apports du CCPA.

La DGCS et la DIHAL ont fortement contribué à la diffusion de ce film. Pour visionner ce film : www.armee-dusalut.fr/actualites/mediatheque/videos/video/larmee-du-salut-dans-la-coordination-du-CCPA.html

Pourquoi le CCPA ?

Le CCPA est une instance inter-associative, portée par la Fondation de l'Armée du Salut, qui a pour objectifs :

- de permettre aux personnes concernées par les situations d'exclusion de collaborer au suivi du programme de travail mené par la DIHAL sur le dispositif hébergement et accès au logement
- de faire évoluer les politiques publiques de lutte contre l'exclusion
- de permettre à chacun d'être citoyen

« Toutes les actions auxquelles j'ai participé en tant que délégué du CCPA à partir de septembre 2012 m'ont permis de redevenir citoyen de mon pays et m'ont aidé à me reconstruire ».

Rémi,
délégué du CCPA 2012-2013.

- de pouvoir échanger avec les acteurs institutionnels et politiques en charge de la mise en œuvre des dispositifs créés pour assurer un suivi et une évaluation.

« En tant que délégué et en collaboration avec mes collègues délégués, nous remarquons que nous sommes de plus en plus sollicités par les instances publiques pour participer à des réunions, mais nous devons rester vigilants afin de ne pas leur servir d'alibi ! Le CCPA est un bel outil qui permet aux personnes accueillies et aux salariés de s'exprimer librement et enfin de faire entendre leur voix auprès des instances. »

Roland,
délégué du CCPA 2012-2013.

Que permet le CCPA aux personnes en situation d'exclusion ?

- Un changement de regard sur les politiques publiques
- Des nouvelles rencontres, des échanges, l'accès à l'information
- La reprise de confiance en soi
- L'acquisition d'une meilleure organisation personnelle
- La citoyenneté, une valorisation et un engagement
- Un enrichissement personnel
- Une démarche de co-formation

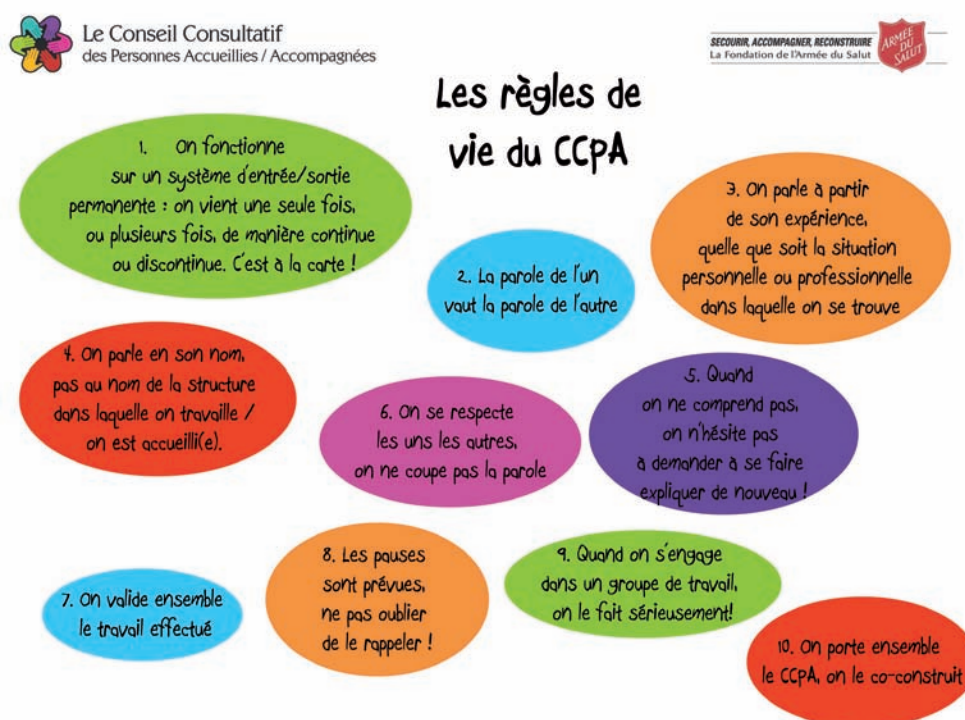
Comment ça fonctionne ?

- Un thème par réunion nationale est choisi par les participants, en lien avec leur réalité quotidienne
- La prise en charge des frais de déplacement et de repas
- La diffusion rapide des comptes rendus
- Des délégués sont élus par leurs pairs et rendent compte de la parole collective aux pouvoirs publics

Les réunions nationales du CCPA

Le CCPA se réunit au niveau national six fois par an. Il rassemble environ 80 participants représentant un grand nombre de régions. Au début de chaque réunion, un temps est consacré à la présentation du CCPA aux nouveaux arrivés, pendant que les délégués restituent aux anciens membres, les informations sur leurs actions lors de leurs participations dans les instances officielles.

Comme le CCPA fonctionne sur un système d'entrées/sorties permanentes, il est essentiel de permettre à chacun(e) de comprendre là où il/elle se trouve. Pour cela, une présentation du CCPA est faite par des délégués, en s'appuyant sur la diffusion du film de présentation du CCPA réalisé en 2011 (cf. plus haut). Par ailleurs, les règles de vie du CCPA sont aussi présentées lors de ce moment.



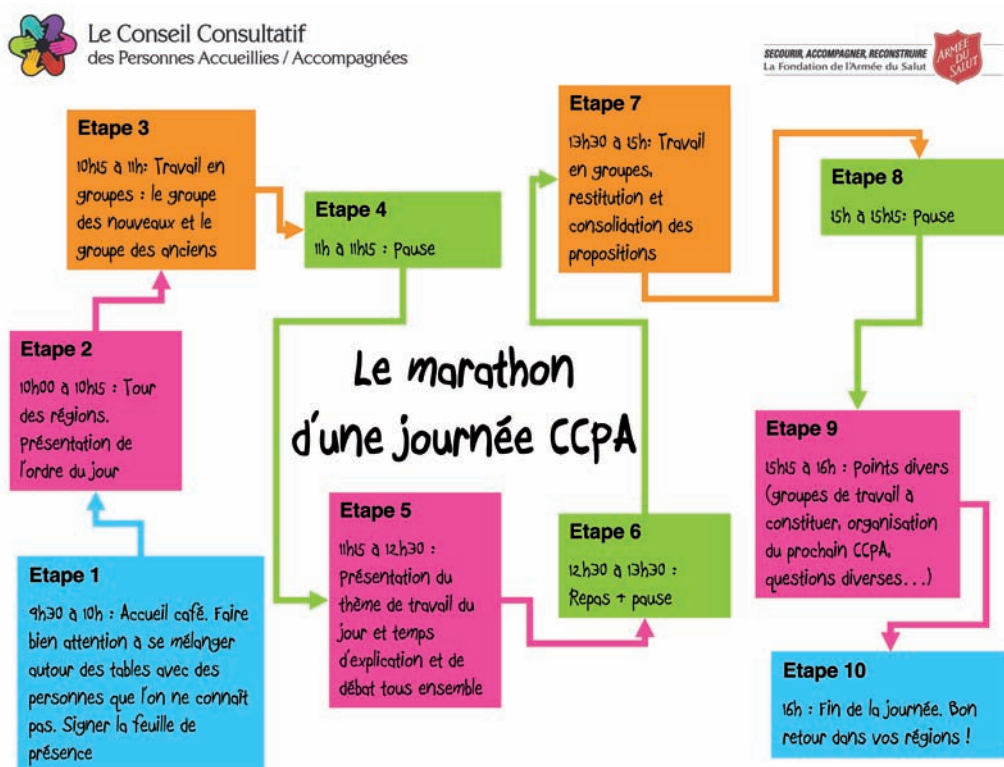
Un deuxième temps, en général en parallèle de la présentation du CCPA, permet de faire le point sur les activités du CCPA entre 2 rencontres générales (groupes de travail divers, travaux des élus...).

Le sujet principal du jour est ensuite présenté, la plupart du temps avec des supports visuels. Il s'agit d'un moment important d'explication pédagogique et de débat général sur le thème. Cela permet à tous de s'approprier les bases de l'information. Puis, en fonction de l'animation choisie, les participants se rassemblent en petits groupes pour

réfléchir sur les constats et les propositions à porter collectivement au nom du CCPA. Chacun parle de sa place, à partir de son expérience mais la prise de décision est négociée et les propositions effectuées sont validées par consensus. Cela permet ensuite aux membres du CCPA, notamment aux élus, de porter la parole collective du CCPA.

Enfin, un dernier temps d'informations diverses permet notamment de choisir l'ordre du jour de la prochaine rencontre générale et de mettre en place les éventuels groupes de travail.

En résumé, le marathon d'une journée CCPA en rencontre générale ressemble au schéma suivant :



Le CCPA a par ailleurs décidé d'élire des représentants (délégués) pour porter la parole des membres du CCPA, notamment lors des instances liées à la réflexion sur les politiques publiques, instances dans lesquelles le CCPA est considéré comme un acteur

à part entière, et également de rendre compte de leurs actions auprès des membres du CCPA, dans un souci constant d'aller/retour permanent de l'information.

L'année 2012 du CCPA

Temps forts

21 janvier - Réunion Ministère logement

Lors du point d'étape de la collaboration avec le Cabinet du Ministre Benoist APPARU le 21 janvier, le CCPA a abordé la problématique des niveaux de température dans le cadre du plan grand froid.

13 mars - Journée 10 ans de la loi du 2/1/2002

A l'occasion des 10 ans de la loi du 2 janvier 2002, la DIHAL a organisé le 13 mars une journée sur la participation des usagers, à laquelle le CCPA a été fortement impliqué au niveau des interventions et des témoignages recueillis dans un film réalisé à cette occasion.

20 juillet - Bilan Refondation

Dans le cadre d'une mission commandée par la nouvelle Ministre du Logement, Cécile DUFLOT sur la mise en place d'un plan pluriannuel sur l'hébergement et le logement, le CCPA a été auditionné le 20 juillet par le Préfet REGNIER sur le bilan de la Refondation et les travaux à poursuivre.

23 juillet - Courrier à la Ministre du logement

Le CCPA a envoyé un courrier à Cécile DUFLOT le 23 juillet lui demandant un entretien pour lui présenter l'action menée et l'inviter à une journée CCPA.

Septembre - Article Gazette Santé Social

Le magazine « Gazette Santé-Social » a rédigé un article paru en septembre 2012 sur « les précaires, experts à part entière ». Une large place est accordée au CCPA, insistant sur la notion d'innovation sociale de cette instance.



Septembre et novembre - Contributions à la newsletter de la DIHAL

La DIHAL a souhaité donner plus de place au CCPA et lui a proposé de contribuer à la Newsletter de la DIHAL. Chose faite en septembre et novembre 2012 sur l'audition du CCPA de juillet et sur la contribution à la conférence de lutte sur la pauvreté de décembre.



27 septembre - Elections des nouveaux délégués

Le 27 septembre 2012, huit nouveaux délégués du CCPA ont été élus pour une période d'un an. Parmi eux, 6 nouveaux, 2 femmes mais 8 personnes volontaires !

« Etre délégué n'est pas simple, cela demande beaucoup de travail collectif mais aussi personnel pour que nous puissions donner des restitutions suite à nos rencontres avec les politiques publiques à vous tous. »

Francis,
délégué du CCPA 2012-2013.



■ **Octobre - Contribution à l'évaluation du dispositif humanisation**

Le CCPA a contribué à la préparation de l'évaluation du dispositif humanisation en octobre, en insistant sur la prise en compte de la parole des personnes accueillies dans ces établissements sur des sujets comme l'intimité, les espaces collectifs, la communication etc.

■ **29 novembre - Contribution pour la Conférence sur la pauvreté et l'exclusion**

Lors de sa séance du 29 novembre et en vue de la conférence sur la pauvreté et l'exclusion, le CCPA a rédigé une contribution en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement, en insistant notamment sur le fait de ne plus mettre les personnes à la rue et de promouvoir la participation dans l'ensemble des instances concernées.

« Durant la conférence, nous avons prouvé que nous pouvons tous travailler ensemble, le gouvernement, les institutions, les associations, les acteurs du social qui sont à nos côtés et nous les exclus, les précaires. »

Bernadette,
déléguee du CCPA en 2012-2013.

■ **6 décembre - Invitation du Conseil général de Côte d'Or**

Le 6 décembre, le Conseil général de Côte d'Or a invité lors d'une journée sur la participation et l'insertion des membres du CCPA pour témoigner de l'action entreprise en termes de participation à l'élaboration des politiques publiques.

Données-clés

6

réunions plénières

85

participants en moyenne
lors de chaque réunion

15

régions participantes :

Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne Ardenne, Haute Normandie, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône Alpes

Un budget annuel de

80 000 €

Les participants au CCPA en 2012 :

243

En 2012, personnes différentes ont participé à au moins un CCPA, 107 ne sont venues qu'une seule fois, 43 sont venues plus de 4 fois.

■ Les organismes participants

Fondation de l'Armée du Salut, l'Espelido, FNARS Languedoc Roussillon, ESAT Saint Jean, CHRS Saint Benoit Labre, Coallia, ACV, Foyer du Jarlot, Aurore, CCAS de Reims, UNIOPSS, FNARS, APREMIS, Massé-Trévidy, Antipoul, Foyer Aubeois, Foyer Notre Dame des Sans Abri, N.P.D.C., CHRS Relais des Carrières, DGCS, AGHEB, CASA, FNARS Lorraine, DIHAL, La Clède, FNARS Bretagne, Secours Catholique, GEM La Boussole, FNARS Bourgogne, Ville de Paris, PAGODE Nevers, APARE, ALFADI, ASAD, Le Renouveau, Emmaüs, IMPACT, Riquet CPVA, Association Mains libres, Entraide Ouvrière, HPF, Collectif des SDF de Lille, ADOMA, Maison de l'Argoat, Chômeurs associés Saint Gaudens, Espace et vie Midi Pyrénées, Maison Relais Auch, ANSA, Le Phare-Brest, Regar, MNCP, URIOPSS Pays de Loire, APA, CHRS Sherpa, ABAS Auxerre, FNARS Picardie, CNAPUS, Sauvegarde 56, CHRS Co-libri, SNL, FNARS PACA...



Perspectives 2013

2012 marque la fin de la convention pluriannuelle signée par la Fondation de l'Armée du Salut et la DGCS concernant la mise en œuvre du CCPA. Une nouvelle convention sera proposée pour les années à venir. D'ores et déjà, les membres du CCPA ont émis des idées concernant les perspectives de développement du CCPA :

- Elargir le champ d'action du CCPA : pouvoir réfléchir sur les autres politiques publiques qui intéressent les membres du CCPA (emploi, culture, santé...).
- Poursuivre la montée en compétences des délégués du CCPA sur l'animation, la conscientisation associative et politique, la représentation.
- Réfléchir sur une meilleure articulation entre les CCRPA et le CCPA.
- Réfléchir sur la pérennisation du CCPA : inscription dans la loi, constitution en association. Quelle modélisation ?
- Impliquer plus de personnes dans les groupes de travail afin de renforcer le lien entre les délégués et le CCPA et pour renforcer la capacité d'agir des personnes.



PARTIE II

LES PROPOSITIONS DU CCPA EN 2012

Sont récapitulées ici les propositions formulées par le CCPA dans le cadre de ses réunions 2012, sur huit thèmes importants en matière d'accueil, d'accompagnement et de parcours d'insertion des personnes en situation de précarité :

- l'hébergement en établissement ;
- le logement ;
- les politiques dites « d'humanisation » (rénovation du bâti)
- la santé ;
- la coordination territoriale des SIAO (services intégrés d'accueil et d'orientation) ;
- la sortie de l'hiver 2012-2013 ;
- l'accès aux droits ;
- la gouvernance des politiques au service des personnes en situation de précarité.

Pour certains thèmes, il a été mis en regard des propositions élaborées par le CCPA, les décisions prises par les administrations compétentes et/ou des évaluations/perceptions de la situation vécue « sur le terrain ».

Hébergement

Propositions du CCPA (septembre 2012)

- **Pérenniser les places d'hébergement hivernal.**
Il ne faut plus remettre à la rue les gens après le 31 mars. Il ne devrait même pas y avoir de plan hivernal.
- **Augmenter le nombre de places disponibles dans certains centres d'hébergement.**
Certains centres d'hébergement gardent des places seulement pour le plan hivernal et les laissent vides le restant de l'année.
- **Fluidifier le circuit d'hébergement au logement.**
Suivant les personnes accueillies, certaines peuvent accéder directement au logement, par contre d'autres doivent passer par des pensions de famille ou tout autre structure avant d'accéder au logement autonome.
- **Développer l'accompagnement dans l'hébergement d'urgence.**
Quand une personne entre en urgence, il faut qu'elle ait un accompagnement social digne et ne pas la remettre à la rue pour recommencer à refaire le 115 sans cesse, il faut lui trouver une solution stable.
- **Favoriser l'accès des jeunes aux structures d'hébergement.**
Beaucoup de jeunes se retrouvent à la rue actuellement, à cause de ruptures familiales (séparation des parents), et doivent accéder à un CHRS, étant donné qu'ils n'ont aucun revenu (pas de RSA pour les moins de 25 ans).
- **Accélérer les projets d'humanisation.**
Il faut à tout prix accélérer ce projet car il n'y a aucune intimité ni de vie privée quand on vit à plusieurs dans une même chambre, surtout dans les structures d'urgence. Il faut augmenter la participation financière de l'Etat pour l'humanisation des centres d'hébergement.
- **Appliquer de manière effective le dispositif SIAO.**
Les personnes ne doivent pas attendre trop longtemps une orientation.

Ce qui a été repris dans le plan pluriannuel présenté par le gouvernement le 22 janvier 2013

- Mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence et prioriser l'accès au logement :
 - 5000 places d'urgence créées ou pérennisées en 2013 dont 1/3 réservé aux femmes victimes de violence
 - 4000 places CADA créées sur 2013/2014
- Mise en place des projets territoriaux de sortie de l'hiver (circulaire du 4 janvier 2013). Réalisation de diagnostics territoriaux associant l'ensemble des acteurs.
- Appels à projet innovant visant à favoriser l'accès au logement et la prise en charge adaptée des personnes en situation de rupture (femmes victimes de violence, jeunes, sortants de prison, grands exclus...).
- Poursuite du plan d'humanisation.
- Renforcer en 2013 les moyens financiers et humains des SIAO ; convergence vers un SIAO unique (insertion/urgence) ; participation des services pénitentiaires d'insertion et de probation.



Préparé et ouvert dans l'urgence au début de l'année 2012, le centre d'hébergement Mouzaïa, géré par la Fondation de l'Armée du Salut dans le XIX^{ème} arrondissement de Paris, a accueilli tout au long de l'année 2012 plusieurs centaines de personnes en précarité, dans une complète incertitude quant à son avenir à plus long terme. La pérennité financière de ce centre, dont la capacité d'accueil était passée, depuis février 2013, à 40 femmes et 80 hommes, a finalement été confirmée par le gouvernement début avril.

Logement

Propositions du CCPA (septembre 2012)

- **Améliorer les conditions d'orientation du SIAO vers le logement.**
- **Appliquer réellement la loi DALO.**
- **Développer les logements de transition** (baux glissants, ALT...).
- **Augmenter le nombre de logements sociaux et respecter la loi SRU.**
- **Mettre en place un système de demande de logement avec un dossier unique pour le parc privé ou public.**

En effet, lors d'une demande, toutes les administrations (CAF, FSL, bailleurs, etc.) demandent des documents qui sont toujours les mêmes, alors qu'avec un dossier unique, toutes les informations seraient consultables par toutes les administrations, via internet, tout en préservant l'anonymat.
- **Redéfinir les critères d'admission des logements sociaux.**

L'accès aux logements sociaux doit être réservé en priorité aux personnes en précarité. Il doit y avoir une meilleure transparence dans l'orientation des personnes et dans les modalités d'attribution des logements.
- **Travailler sur le maintien au logement.**

Il est nécessaire que l'assistante sociale suive pendant quelques mois la personne, si elle le souhaite, dans son logement, afin d'éviter toute rupture directe avec le CHRS et faire la liaison avec l'assistante sociale de secteur ou de quartier.
- Dans le cadre du logement social, **mise en application réelle d'un parcours locatif tenant compte des incidents de la vie.**
- **Plafonner les prix des loyers.**

Les nouveaux logements sociaux actuels sont à des prix inabordables pour les personnes précaires. Les prix des loyers doivent être stabilisés pour que tout le monde puisse accéder au parc privé. Mais attention à ne pas faire de prix trop bas pour que les propriétaires puissent entretenir les logements.
- **Mieux informer les bailleurs privés sur le dispositif FSL.**

Beaucoup de bailleurs privés ne veulent pas en entendre parler. Les bailleurs privés doivent accepter les aides de l'Etat accordées aux locataires (FSL...)
- **Faciliter l'accès aux aides de l'Etat pour ceux qui sont juste au dessus des plafonds** (comme pour la mutuelle).
- **Maintenir les allocations logement pour les propriétaires dans le cas de non paiement des loyers**
- **Appliquer la loi de 2007 sur les logements vacants.**

Réquisitionner les logements vides serait nécessaire pour les personnes sans solution.

Ce qui a été repris dans le plan pluriannuel présenté par le gouvernement le 22 janvier 2013

- Plan d'urgence en Ile de France pour mobiliser des logements pour accueillir les prioritaires DALO ; organisation de conférences territoriales pour le relogement des personnes reconnues prioritaires DALO en attente de longue date.
- Création de 7000 places en intermédiation locative ; renforcement des résidences accueil et des résidences sociales ; renforcement de l'aide à la gestion locative sociale (financement des résidences sociales).
- Loi Duflot (augmentation de 20 à 25 % l'obligation de logements sociaux dans les communes de plus de 3500 habitants (1500 en Ile de France) ; multiplication par 5 les sanctions financières des communes qui ne respectent pas les 25% ; réforme du pouvoir de réquisition des préfets) ; production de 150000 logements sociaux par an ; programme de logements à bas niveaux de loyer dans le secteur diffus.
- Réforme des modalités d'attribution du logement social ; focus sur les critères de priorisation pour les personnes en situation d'hébergement ou mal logés ; meilleure prise en compte de l'égalité homme/femme.
- Etoffer l'accompagnement vers et dans le logement ; étude pour la mise en œuvre d'une garantie universelle et solidaire des risques locatifs ; traiter les impayés de loyer le plus en amont possible, réduire le délai réglementaire pour le traitement des impayés des bénéficiaires d'une aide au logement ; renforcement du rôle des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions, meilleure articulation avec le FSL.
- Réforme de la loi de 1989 sur les rapports locatifs ; mise en place d'observatoires de loyer ; projet de loi cadre 2013 (rendre opposable les loyers des observatoires de loyers).

Humanisation dans les centres d'hébergement

Propositions du CCPA (mai 2012)

Espaces privés

- Des chambres individuelles aux normes, équipées de sanitaires insonorisés.
- Des chambres spécialement conçues et adaptées pour les personnes à mobilité réduite.
- Accès au téléphone, internet, prise d'antenne télévision et appareils électroménagers.
- Des chambres adaptées ou des appartements prévus pour l'accueil d'enfants/famille/amis.

Espaces collectifs

Locaux détente/activités collectives

- Des espaces détente/ bibliothèques/ salle informatique/ salle TV/ lieux de culte, cuisines pédagogiques.
- Des salles polyvalentes permettent d'accueillir la famille ou amis.
- Des espaces de jeux et d'ateliers prévus pour les enfants avec matériel adapté.
- Des espaces fumeurs en accord avec la législation.

Sécurité

- Des locaux sécurisés.
- Des lieux sécurisés pour les dossiers personnels des personnes accueillies.

Bureaux d'entretien

- Les bureaux d'entretien sont insonorisés, discrets, individuels et en nombre suffisant.
- Du matériel informatique suffisant.
- Un mobilier dans les bureaux favorise la convivialité.

Accessibilité

- L'ensemble des locaux collectifs sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec une circulation fluide des lieux de rencontre.
- La lumière, si possible naturelle.

Divers équipements

- Des lieux pour les machines à laver et sèche linge, facilement accessibles, en nombre suffisant et insonorisés.
- Des parkings suffisamment grands, accessibles pour tous.
- Des locaux à vélos et des locaux à poussettes.
- Des consignes/bagageries et garde meubles sécurisés.
- Un téléphone public librement accessible pour tous les résidents, accessible dans un endroit qui permet la confidentialité.
- Les boîtes aux lettres sont nominatives et chaque personne a sa clé.

Vie de quartier

- L'établissement est en cohérence avec le projet urbain.
- L'intégration dans le quartier est prévue et organisée.
- La structure est à proximité des transports en commun.

CVS

- Le CVS a été consulté et associé au projet de réhabilitation.
- L'équipement des locaux a été décidé avec les personnes.
- Il existe un bureau équipé pour le CVS, suffisamment vaste pour accueillir tous les membres du CVS, en accès libre.

Ce a été fait en 2012



Le CHRS Urgence - Le Prado, humanisé en 2012

■ La Cité de Lyon, CHRS de la Fondation de l'Armée du Salut à Lyon

Le projet de réhabilitation de la Cité de Lyon (le CHRS de la Fondation de l'Armée du Salut dans le département du Rhône, qui représente 8% de l'offre d'hébergement départemental) a pu être mené à bien, en mai 2012, grâce au complément de financement apporté dans le cadre du plan d'humanisation. Une évaluation des lieux réhabilités, achevée fin février 2013, en a souligné les effets en termes de dignité des personnes accueillies et de réponse plus adaptée à certains publics :

- « pour les femmes victimes de violences notamment, l'hébergement en chambres individuelles dans une structure collective, en présence soit d'une équipe éducative, soit de veilleurs de nuit est un cadre sécurisant » ;
- « la réalisation des chambres individuelles permet d'accueillir dans des conditions favorables des personnes avec de gros problèmes de santé (en particulier psychologique), d'addictions, en voie de complète désaffiliation, inscrit dans un parcours d'errance depuis plusieurs années » ;

Comme le souligne cette évaluation, « tous les interviewés [personnes accueillies comme travailleurs sociaux] s'accordent pour dire que l'accueil et la prise en charge sont de meilleure qualité aujourd'hui. Les éducateurs témoignent que « c'est une grande avancée dans le respect de la personne, de l'intimité, qui agit sur l'image que les personnes accueillies ont d'elles-mêmes ».

Ces dernières perçoivent la qualité de l'hébergement comme une marque de respect, le signe « qu'on n'est pas des animaux ». La marque de respect vient à la fois de la propreté des lieux et de l'intimité offerte par la chambre et les sanitaires individuels. »

Extrait de l'évaluation CETE du 26/02/2013

■ *« J'ai, en compagnie des délégués et de membres du CCPA, participé au projet d'humanisation dans les CHRS, ainsi qu'à l'élaboration d'un questionnaire qui sera utilisé auprès des CHRS pour évaluer ce qui est fait dans ce domaine. »*

Dominique,
déléguée du CCPA en 2012-2013.

■ *« C'est tout beau, tout propre, tout neuf, c'est pas réel quoi ! On nous permet d'être de nouveau humain, parce que dans un état de survie, on a plus l'impression d'être humain, on a tous des problèmes de sommeil quand on arrive ici... La première chose qu'on veut dit « prenez le temps de vous poser, de vous reposer ». Les couples ont une certaine intimité. Beaucoup de choses sont faites : la cuisine pédagogique, l'espace enfants, l'atelier esthétique, la salle de sport... On oublie pas ses problèmes, on oublie pas son passé. Le passé, on peut que l'apprivoiser ».*

Daria,
Extrait du film réalisé par le CCPA sur l'humanisation des centres d'hébergement



Santé

Propositions du CCPA (janvier 2012)

Personnes à la rue

- Développer plus de maraudes, avec des équipes médicales et psy.
- Mieux coordonner les maraudes.
- Distribuer des kits d'hygiène gratuits et développer les services de consigne.
- Développer les toilettes et les points d'eau gratuits.
- Accélérer l'ouverture des droits sociaux.
- Mieux informer sur les lieux d'accueil, mettre à jour les livrets d'information et les traduire en plusieurs langues (où dormir, où manger, où se laver, où se soigner, où se vêtir, où avoir une adresse de domiciliation).
- Créer des taxis sociaux.
- Améliorer l'accès à l'information sur la CMU et les autres dispositifs de santé, créer des liens avec le bus info santé.
- Créer des postes de médiateurs de rue.
- Réquisitionner les logements vacants.
- Développer des structures d'accueil en milieu rural
- Développer les lits médicalisés et les LHSS.

Personnes en hébergement

- Développer les guichets uniques pour des démarches plus simples et des ouvertures plus rapides des droits au soin.
- Réduire les attentes entre la prise de rendez-vous et le rendez-vous lui-même.

- Développer la gratuité des actes médicaux et des médicaments.
- Faciliter l'accès aux transports pour faciliter l'accès aux soins.
- Développer les chambres individuelles pour permettre l'intimité.
- Créer des espaces pour l'accueil des familles et amis pour favoriser le respect de la santé morale.
- Créer des emplois pour les accompagnements sociaux et médicalisés.
- Mettre à disposition des produits d'hygiène pour les personnes sans revenu.
- Respecter les régimes alimentaires de chacun.

Personnes en logement

- Favoriser le lien social, faire partie d'associations, développer les échanges de compétences pour permettre de garder le moral.
- Développer les campagnes d'information sur l'accès aux soins et la santé.
- Des lieux de soins accessibles et des rendez-vous rapides.
- Développer la prévention de proximité et l'accompagnement médicosocial à domicile.
- Baisser les plafonds d'accès à la CMU-C.
- Faire des signalements à la CPAM quand les médecins n'acceptent pas la CMU.

Ce qui a été fait en 2012

■ L'exemple du CHRS Urgence le PRADO à Nevers

« Pour des personnes en errance, passant d'un centre d'hébergement à l'autre, l'accès aux soins au CHRS Urgence le PRADO est difficile à mettre en place. Dans la majeure partie des situations, la 1ère étape de prise en charge pour ces personnes est de leur permettre d'accéder aux soins, ayant en vue qu'elles sont mal informées sur leurs droits et qu'elles ne savent pas s'exprimer pour compléter les formulaires.

Parmi les personnes accueillies, certaines présentent des pathologies psychiatriques pouvant se développer de part les conditions de vie dans la rue, l'isolement, l'errance, la prise de toxiques (alcool, drogue...). Dans ce cas, le soin est plus difficile à aborder car ces personnes ne sont pas vraiment conscientes de leur état. Pour les personnes primo-arrivantes ou demandeurs d'asile, fragilisées physiquement et mentalement par les souffrances subies dans leur pays, le choc culturel, la situation de précarité dans laquelle elles se retrouvent, l'accès aux soins devient plus compliqué notamment par l'AME. Quant aux personnes sans domicile sortant d'hospitalisation, qui ne nécessiteraient pas de soins en structure médicalisée, mais plutôt dans un lieu leur permettant de recevoir des soins médicaux et paramédicaux, la création de LHSS pourrait répondre à ce besoin.

L'antenne santé sur le CHRS Urgence le PRADO est le seul relais CPAM expérimental du département de la Nièvre, ce qui facilite l'accès aux soins et permet une approche spécifique de ce public très fragilisé, en grande marginalité (sortant de prison), et en situation de précarité (femmes victimes de violence, jeunes errants,...) et elle est structurée autour de quatre principes : le soin de première urgence, l'orientation, l'accompagnement et la prévention ».



Les SIAO

(Services intégrés d'accueil et d'orientation)

Propositions du CCPA (mai 2012)

Premier accueil

- Mieux identifier et mieux connaître le SIAO
- Respecter l'accueil inconditionnel
- Favoriser un accueil convivial, chaleureux et respectueux, personnalisé et dans un lieu identifié
- Respecter la transparence des services proposés
- Appliquer la loi sur la mise en place d'un SIAO par département

Suivi de la demande

- Augmenter le nombre de travailleurs sociaux disponibles pour assurer un meilleur suivi
- Répondre rapidement aux demandes tout au long du parcours du dossier dans le SIAO
- Respecter les desiderata de la personne
- Réévaluer la demande régulièrement et proposer des solutions différentes si les demandes de la personne évoluent
- Proposer un référent unique/personnel à la personne sur la durée du parcours
- Favoriser le choix du référent et la possibilité d'en changer

Orientation

- Proposer plusieurs orientations
- Développer plus d'établissements d'hébergement et de logements sociaux disponibles, accessibles et adaptés à la taille des ménages
- Adopter un langage compréhensible
- Favoriser une réponse adaptée au projet de la personne, qui correspond à ses besoins
- Ne pas repasser par le SIAO (nouvelle attente sur des listes) quand il y a une réorientation ou quand il y a eu une mauvaise orientation
- Faire en sorte que le référent SIAO accompagne la personne dans la structure d'hébergement pour faire le lien avec le référent de la structure

Participation des personnes à l'évaluation du SIAO

- Application de la loi par les associations et services déconcentrés de l'Etat
- Créer un outil réservé aux personnes accueillies pour évaluer leur prise en charge
- Obliger une participation indispensable de la personne à son évaluation

Ce qui a été fait en 2012

■ Plusieurs sources d'information

- L'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) a réalisé un rapport sur la mise en œuvre des SIAO disponible sur :

http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RM2012-019P_SIAO.pdf. Le CCPA a été consulté dans le cadre de l'élaboration de ce rapport en janvier 2012.

- Annuaire des SIAO disponible sur demande à :

contact.DIHAL@developpement-durable.gouv.fr

- Recueil de pratiques SIAO réalisé par la FNARS et la Croix-Rouge pour accompagner la montée en charge des SIAO. Le CCPA a été consulté dans le cadre de l'élaboration de ce recueil en mars 2012.

<http://www.fnars.org/champs-d-action/accueil-orientation/actualites-accueil-orientation/4419-recueil-siao-reperes-et-pratiques>

■ Sondage réalisé lors de la réunion du CCPA du 23 mars 2012, consacré aux SIAO :

Connaissez-vous le SIAO?

..... 54 oui, 23 non

Savez-vous quel est le rôle du SIAO?

..... 57 oui, 20 non

Avez-vous sollicité directement le SIAO?

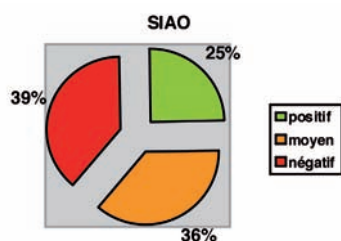
..... 20 oui, 56 non

Si oui, êtes-vous en contact avec le SIAO?

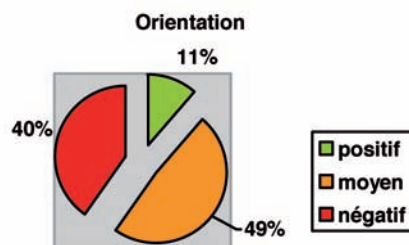
..... 22 oui, 53 non

■ Evaluation lors de la réunion du CCPA du 5 juillet 2012, de la mise en œuvre des SIAO

Une évaluation globalement négative...

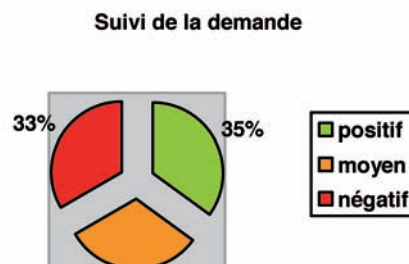
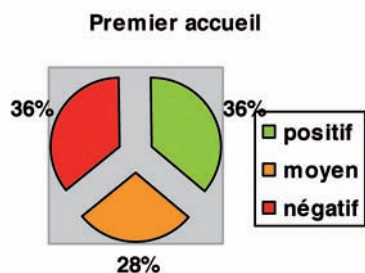


« Manque de transparence », « Ils sont débordés », « C'est trop centralisé », « Pas de contact avec les personnes », « Pas de lieu identifié pour faire une demande SIAO »



... aussi bien concernant le premier accueil, les orientations proposées qu'en termes de suivi des demandes :

« Bien souvent, on propose des orientations dans des secteurs éloignés de là où l'accompagnement avait commencé », « orientation par défaut » ...



« Renouvellement du référent trop fréquent, aucun suivi en attente d'une attribution », « séparation des couples, pas de proposition pour qu'ils restent ensemble »

Sortie du plan hiver

Propositions du CCPA (novembre 2012)

- Etablir un plan global et permanent de l'hébergement d'urgence (pas de gestion saisonnière) ; pérenniser les places à l'année
- Libérer des places d'hébergement d'urgence en orientant au plus vite vers le logement ; faire en sorte que les places tournent
- Coordonner toutes les actions de maraude (de jour et de nuit) toute l'année ; intégrer des experts du vécu dans les maraudes.
- Etendre les places en CHRS
- Recenser les possibilités en termes de solidarité citoyenne (ex: 115 du particulier)
- Mobiliser les contingents préfectoraux et les logements sociaux libres en travaillant avec les bailleurs
- Appliquer la loi de réquisition des bâtiments vides
- Utiliser les logements de fonction vacants des grandes institutions
- Permettre l'accès au logement adapté avec accompagnement social à domicile si nécessaire
- Permettre le développement des entreprises du bâtiment pour pouvoir répondre à la demande de construction de logements sociaux et éviter ainsi les délais de construction
- Développer des logements alternatifs (mobil-home, tentes sophistiquées (réserver à l'année des places dans les campings), colocation, intermédiation locative, chalets)
- Travailler sur la solvabilité des locataires
- Favoriser des structures permettant l'accueil des animaux
- Respecter la loi (article 73 loi Molle)
- Retourner dans sa famille
- S'inspirer de ce qui se passe à l'étranger et adapter aux besoins des personnes en France (bonnes pratiques)

Ce qui a été fait en 2012

Circulaire interministérielle N° DGCS/SD1/DGALN/DHUP/DIHAL/2013/02 du 04 janvier 2013 relative aux premières dispositions pour 2013 issues de la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées et aux projets territoriaux de sortie de l'hiver.

« Lors du plan de la sortie hivernale, j'ai eu l'honneur de représenter les personnes hébergées de la région de Tours (Indre&Loire) où j'ai été très bien accueilli et écouté à la préfecture par la DDCS et autres organismes (bailleurs sociaux, Conseil général, associations, etc...). J'ai toujours des contacts avec le responsable de la DDCS du pôle logement/hébergement, ce qui n'aurait jamais été possible avant ! »

Francis,
délégué du CCPA 2012-2013.

Une des préconisations phares du groupe préparatoire du volet 'Hébergement Logement' du Plan de Lutte contre la Pauvreté portait sur la réalisation de diagnostics territoriaux recensant l'ensemble des situations de mal logement en France : rue, insalubrité, suroccupation, expulsions...L'objectif de ces diagnostics étant de donner les bases pour définir des plans d'actions, sur chaque territoire, de développement d'une offre d'hébergement et de logement adaptée qualitativement et quantitativement aux besoins.

Le gouvernement et le Ministère du Logement se sont saisis en partie de cette proposition, en reprenant la mise en place de diagnostics de territoire mais limités à la sortie du plan hivernal. Par une circulaire du 4 janvier 2013, le Ministère du Logement a mandaté les Préfets pour un recensement des besoins en termes d'hébergement et de logement des personnes hébergées dans le cadre des places d'hébergement temporaires ouvertes durant la période hivernale. L'enjeu de ces diagnostics est de mobiliser des solutions d'hébergement et de logement pour les personnes, à la fin de la période hivernale.

Le CCPA, qui a consacré une séance à la sortie du plan hivernal, a exprimé ses réserves et ses inquiétudes sur deux points.

- la grande hétérogénéité dans la mise en œuvre de ces diagnostics par les Préfets : certains n'ont pas été réalisés, d'autres sans concertation avec les acteurs, d'autres sans méthode...
- de manière quantitative et qualitative, la pénurie de réponses sur les territoires (taux de non réponse au 115 en augmentation constante...) rendra inévitable la remise à la rue d'un certain nombre de personnes à la fin du plan hivernal.

La réquisition et la production d'une offre de logement accessible sont des propositions qui sont régulièrement portées par le CCPA et ce afin d'enrayer la crise de l'hébergement et du logement que traverse actuellement la France et mettre un terme à la gestion saisonnière de l'hébergement.

Accès aux droits dans les centres d'hébergement

Propositions du CCPA

■ Accès à l'information

- Rassembler l'ensemble des fascicules d'accès aux droits
- Informer sur les recours
- Elaborer des outils d'information adaptés aux publics pour les travailleurs sociaux
- Diffuser des guides avec les principales adresses (plan, cartes bus...)

■ Amélioration des pratiques professionnelles

- Supprimer les plateformes téléphoniques afin de retrouver des interlocuteurs physiques.
- Développer des lieux de proximité, plus humains
- Favoriser les partenariats entre administrations et associations : possibilité d'assurer des permanences dans les structures
- Faciliter l'accès au travail pour les étrangers qui ne sont pas régularisés
- Privilégier un référent unique pour la personne

■ Un changement de posture

- L'établissement est en cohérence avec le projet urbain
- L'intégration dans le quartier est prévue et organisée
- La structure est à proximité des transports en commun

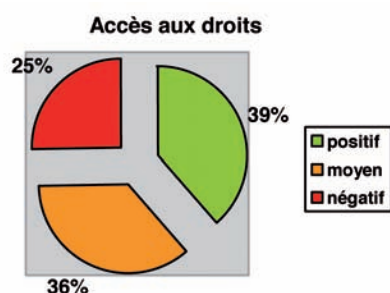
■ CVS

- Oser demander de l'aide, se faire entendre !
- Que la norme logement soit appliquée dans les CHRS
- Créer des lieux d'accueil de la famille sans horaires imposés
- Simplifier les documents administratifs
- Augmenter les moyens humains et financiers

Ce qui est fait/a été fait en/depuis 2012 ? (exemples non exhaustifs)

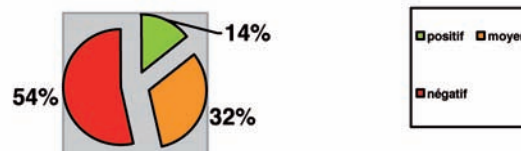
■ Evaluation de l'accès aux droits lors de la réunion du 4 juillet 2012 du CCPA

Concernant l'accès aux droits, l'évaluation est plutôt positive

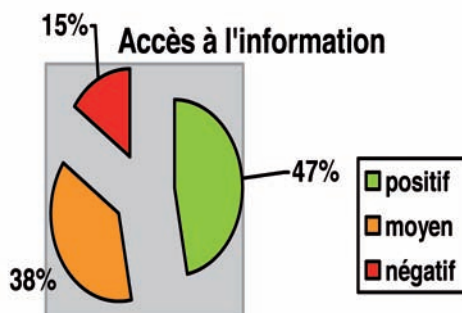


Grâce à leur participation aux réunions du CCPA et des CCRPA, certains participants ont un meilleur accès à l'information en matière de droits, même si « c'est plus simple dans les petites structures que dans les grosses ».

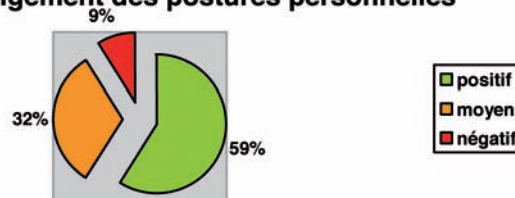
Changement des pratiques professionnelles



« Certains salariés sont investis, d'autres n'ont pas l'approche adéquate, il faudrait instaurer un référent unique »



Changement des postures personnelles



« Participer à des instances comme le CCPA a permis de changer de posture, de se sentir entendus et de retrouver confiance »

Gouvernance des dispositifs d'hébergement/logement

Propositions du CCPA (septembre 2012)

- Associer les personnes en difficultés aux comités de suivi SIAO
- Associer les personnes en difficultés aux instances d'attribution logement
- Associer les personnes en difficultés aux commissions d'attribution du dispositif humanisation (tout au long du processus)
- De manière générale, associer les personnes en difficultés à l'ensemble des instances locales liées à l'hébergement et au logement et aux travaux d'élaboration et d'évaluation des programmes d'hébergement et de logement (PDAHI, PDALPD...)

Ce qui a été repris dans le plan pluriannuel présenté par le gouvernement le 22 janvier 2013

- Développer sur de larges bases la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité à l'élaboration et au suivi des politiques publiques :
 - CCPA/CCRPA et 8e collège du CNLE sont cités en exemple
 - Consolidation du 8e collège au niveau national
 - Etendre la participation à tous les grands conseils consultatifs nationaux (Haut Comité Logement des Personnes Défavorisées, Conseil National des Villes, Conseil économique, social et environnemental...)
- Au niveau local, participation des personnes concernées aux différents plans départementaux...
- Favoriser l'émergence d'associations émanant directement de groupes de personnes en situation de précarité
- Etendre les pratiques de comités de liaison dans les services publics
- Promouvoir les méthodes d'évaluation participative



PARTIE III

GLOSSAIRE

De AAH à Uniopss, ce glossaire développe plus d'une centaine de sigles et acronymes d'instances, dispositifs, etc. avec lesquels le CCPA travaille. Tous les sigles utilisés dans le cadre de ce rapport d'activité sont explicités dans ce glossaire.

Glossaire

AAH : Allocation Adulte Handicapé

Assure un minimum de ressources aux personnes handicapées.

Action Logement :

C'est le groupement de bailleurs publics 1% Logement.

ADIL : Association Départementale pour l'information sur le logement

L'ADIL renseigne les particuliers (ainsi que les associations) au sujet du logement, que cela concerne la loi, les aspects financiers ou encore fiscaux. Elle dépend du ministère et est une antenne départementale de l'ANIL.

ACSE : Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances

Elle contribue à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

AHI : Accueil, Hébergement, Insertion.

AIVS : Agence Immobilière à Vocation Sociale

Elle remplit les missions d'un agent immobilier mais s'adresse aux personnes en difficulté d'insertion. L'AIVS a une fonction sociale. (sécurisation du bailleur et assurance du risque locatif ; prospection et mobilisation de logements ; intermédiation et gestion locative)

AL : Allocation Logement

C'est un versement d'argent dont le montant dépend de la situation sociale de la personne et qui concerne la résidence principale. Elle doit permettre de réduire les dépenses liées au logement.

ALF : Allocation Logement à caractère Familial

Cette allocation remplit la même mission que l'allocation logement. Ses conditions d'attribution sont cependant plus précises.

ALS : Allocation Logement à Caractère Social

Elle permet également de réduire les dépenses liées au logement, et s'adresse principalement aux jeunes ménages, aux étudiants, aux jeunes et aux personnes âgées et/ou handicapées.

ALT : Allocation au Logement Temporaire

C'est une allocation versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) aux associations, dans le but de favoriser l'insertion par le logement des personnes défavorisées, et ce après signature d'une convention avec l'Etat.

AME : Aide Médicalisée d'Etat

Elle remplit les mêmes missions que la CMU (Couverture Maladie Universelle), mais vise un public particulier : les personnes étrangères en situation

irrégulière résidant en France de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois.

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

C'est un établissement public qui a pour missions de développer, améliorer et réhabiliter le parc existant de logements privés. Elle est placée sous tutelle du ministère chargé du logement.

ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et Services sociaux et Médico-sociaux

Sa principale mission est d'accompagner les établissements sociaux et médico-sociaux dans le développement d'une culture de bientraitance. Elle produit des recommandations dont les établissements et services sont invités à se saisir pour dynamiser et améliorer leurs pratiques.

ANIL : Association Nationale pour l'Information sur le Logement

Elle assure l'animation du réseau des ADIL (Associations Départementales pour l'Information sur le Logement) qui renseignent les particuliers et les associations au sujet du logement (loi, aspects financiers ou fiscaux). I

ANLCI : Agence Nationale de Lutte Contre l'illettrisme

C'est un groupement d'intérêt public réunissant partenaires publics et privés pour prévenir et lutter contre l'illettrisme.

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

C'est un établissement public qui a pour mission d'aider les collectivités territoriales ainsi que les bailleurs sociaux à mettre en place des programmes de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires.

ANSP : Agence Nationale des Services à la Personne

Elle promeut le développement et la qualité du secteur des services à la personne.

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

C'est une mesure financière qui vise à aider les personnes âgées dépendantes.

API : Allocation Parent Isolé

Il s'agit d'une prestation financière, versée sous conditions de ressources aux personnes isolées qui élèvent seules un ou plusieurs enfants.

APL : Aide Personnalisée au Logement

C'est une allocation versée sous conditions aux ménages pour des logements en accession à la propriété ou en location.

Glossaire

ARS : Agence Régionale de Santé

Les ARS sont des établissements publics régionaux, placés sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de la sécurité sociale, des personnes âgées et des personnes handicapées. Ils doivent mettre en œuvre la politique de santé au niveau des régions.

Les ARS remplacent différentes institutions dont les DDASS et les DRASS et DSDS.

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

L'ASE assure la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs jusqu'à 21 ans victimes de maltraitance ou avec des situations familiales difficiles.

ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

Les mesures ASLL ont pour objectif de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes en situation de précarité. Les mesures et interventions sont provisoires et visent une insertion durable dans le logement. Elles sont mises en œuvre par des travailleurs sociaux.

ASS : Allocation Spécifique de Solidarité

Allocation versée, sous conditions de ressources, aux chômeurs de longue durée qui ont épuisé leurs droits aux allocations d'assurance chômage.

ASVL : Accompagnement Social Vers et dans le Logement

C'est une composante de l'accompagnement social global. Il est personnalisé et centré sur les problèmes de logement que rencontre la personne. Il est établi sur la base d'une évaluation de la situation du ménage, en fonction de laquelle un projet individualisé est rédigé. L'ASVL se concentre sur le « savoir chercher », le « savoir louer » et le « savoir habiter » et prépare les personnes à l'entrée dans un logement autonome.

AVA : Ateliers d'adaptation à la Vie Active

Les AVA sont des ateliers mis en place au sein des CHRS et qui ont pour objectif la mise en activité de personnes en difficulté, hors droit du travail et rémunérés au « pécule ».

Les personnes accueillies au sein des AVA ne sont pas en mesure d'effectuer un travail régulier en raison d'un cumul de difficultés (santé, logement, professionnelles...) et ne relèvent pas des dispositifs d'insertion par l'activité économique. Le temps d'activité dans un AVA ne peut excéder 80 h/mois, et la rémunération horaire doit être comprise entre 30 et 80% du SMIC.

BOP : Budget Opérationnel de Programme

Ce budget est, selon l'article 7 de la loi organique relative aux lois de Finances (LOLF), la segmentation d'un programme déclinant, sur un périmètre ou un territoire et sous l'autorité d'un responsable : les actions, les objectifs et les indicateurs du programme auquel il se rattache.

Ex : le BOP 177 s'intitule « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ». Il se décline en trois grands axes : prévention de l'exclusion et l'accès aux droits ; Accueil, Hébergement et Insertion et gouvernance des politiques d'inclusion sociale.

CADA : Centre d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile

Ce sont des lieux d'accueil de demandeurs d'asile durant l'étude de leur demande administrative de régularisation. Les prestations fournies sont : accueil, accompagnement administratif, social et médical.

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

Il reprend l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires concernant l'action sociale et familiale.

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives

La CCAPEX, par le biais de son instance opérationnelle (IOCCAPEX) intervient dès les premiers impayés, c'est-à-dire avant toute assignation. Elle réunit tous les partenaires : CAF, association, bailleurs...

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

C'est un établissement public qui assure différentes missions auprès des personnes défavorisées (mise en place de l'aide sociale légale, aide sociale facultative et animation d'activités sociales)

CCPA : Conseil Consultatif des Personnes Accueillies**CCRPA : Conseil Consultatif Régional des Personnes Accueillies****CDAPL : Commission Départementale des Aides Publiques au Logement**

C'est une commission compétente, pour décider du maintien ou de la suspension du versement de l'APL en cas d'impayés de loyer en matière locative ou en cas d'échéances non remboursées de prêt en matière d'accession.

Elle joue également un rôle en matière de prévention des expulsions locatives.

CER : Contrat d'Engagement Réciproque

Il remplace les contrats d'insertion qui existaient dans le cadre du RMI

Les personnes qui ont droit au RSA et qui ne sont pas suivies par le Pôle Emploi, établissent un contrat avec un travailleur social d'un organisme (Conseil Général, CCAS...) qui précise les engagements réciproques du bénéficiaire et de cet organisme, en matière d'insertion (santé, budget, emploi...)

CESU : Chèque Emploi Service Universel

Il permet de rémunérer et de déclarer les personnes

Glossaire

employées dans le cadre d'emplois à domicile.

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Il accueille des personnes isolées ou des familles connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social. C'est un établissement social relevant du CASF. Il est financé par l'Etat par le biais d'une dotation globale au titre de l'aide sociale.

CHS : Centre d'hébergement et de stabilisation

Il s'agit d'un dispositif d'hébergement, axé sur l'insertion durable des personnes à la rue et très désocialisées (circulaire Vautrin du 19 mars 2007). La transformation des places d'hébergement d'urgence en CHRS en places de stabilisation est une des mesures du PARS.

Le mode d'hébergement doit être souple et adapté aux besoins de la personne, et respecter au mieux le principe d'inconditionnalité de l'accueil (ouverture 24h/24...).

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

C'est une structure d'hébergement temporaire qui accueille des personnes seules ou des familles.

CIDOL : Comité Interministériel pour le Développement de l'Offre de Logements.

Son but est d'améliorer l'accès au logement des jeunes, d'accélérer la réalisation du programme de logements d'urgence et d'insertion (notamment en mobilisant Adoma), de créer 5 000 places en résidences hôtelières à vocation sociale, de mobiliser les terrains de l'Etat pour augmenter l'offre de logements.

CMU : Couverture Maladie Universelle

Elle permet l'accès à l'assurance maladie de toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (par ex : en raison d'une activité professionnelle).

CMU-C : Couverture Maladie Universelle Complémentaire

Elle permet aux personnes rencontrant des difficultés sociales d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite. C'est donc la possibilité d'accéder aux médecins, à l'hôpital, etc., sans dépense à charge et sans avance de frais.

CNAF : Caisse Nationale des Allocations Familiales

C'est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales. Elle définit également la stratégie de la branche « famille » et les politiques d'action sociale.

CNIL : Commission Nationale Informatique et Libertés

C'est une autorité administrative indépendante qui

a pour mission essentielle de protéger la vie privée et les libertés individuelles ou publiques, face aux dangers que l'informatique peut faire peser sur les libertés.

CNLE : Conseil National des Politiques de Lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale

Il comprend des représentants des assemblées parlementaires (députés et sénateurs), des collectivités territoriales et des autres personnes morales de droit public œuvrant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Sa composition ainsi que les conditions de la désignation, par le Premier ministre, de ses membres et de son président sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

CNPPL : Chantier national prioritaire de l'hébergement et du logement

Le chantier national prioritaire a été mis en place en 2008 et son préfet délégué général, Alain Régnier a été nommé par décret du Président de la République pour piloter ce nouvel organe. Le « chantier » est placé sous l'autorité du Premier Ministre. Le préfet délégué général assure le suivi des travaux du chantier (2008-2012).

Les objectifs du chantier sont au nombre de 6 : éviter les expulsions locatives, lutter contre l'habitat indigne, prévenir l'errance à la sortie des structures d'hébergement, aider à la rénovation des structures d'hébergement, mobiliser l'ensemble du parc de logements existants et favoriser la construction de logements très sociaux.

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

Ils concernent l'ensemble du secteur social et médico-social mais les « cibles privilégiées » sont les groupements et associations gérant au moins 2 structures. Il s'agit d'un contrat entre les pouvoirs publics et les gestionnaires ayant pour objectif l'amélioration continue de la qualité des services (ou prestations) rendus aux usagers. Les sujets traités sont les moyens financiers, les objectifs organisationnels, le management, les services aux usagers, la démarche qualité, la participation...

CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

C'est un outil d'intervention de l'Etat en faveur des quartiers en difficulté, centré sur 5 champs prioritaires : emploi et développement de l'activité, habitat et cadre de vie, réussite éducative, prévention de la délinquance et citoyenneté, santé.

CUI : Contrat Unique d'Insertion

Le contrat unique d'insertion, en vigueur depuis le 1er Janvier 2010 a été créé par la loi du 1er décembre 2008 avec pour objectif l'harmonisation des différents contrats aidés.

Il se décline en **CUI Contrat Initiative Emploi** (CUI-CIE) pour un emploi dans le secteur marchand

Glossaire

et en **CUI Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi** (CUI- CAE) pour le secteur non-marchand. Les personnes à qui s'adresse le CUI sont des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Il rend obligatoire la désignation d'un tuteur au sein de la structure d'accueil et les actions d'accompagnement professionnel.

CVS : Conseil de la Vie Sociale

C'est une instance participative rendue obligatoire par la loi de 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle est un lieu d'expression et d'échanges destiné aux personnes accueillies et qui porte sur le fonctionnement de l'établissement. Le CVS fait des propositions et donne son avis sur le fonctionnement de l'établissement. Son président doit être élu.

DAHO : Droit A l'Hébergement Opposable

Possibilité de saisir une commission départementale de médiation en cas de non hébergement, si la personne a effectué les procédures de droit commun de demande d'hébergement (115, orientation par les services de droit commun...).

DALO : Droit Au Logement Opposable

La loi du 7 Mars 2007 (loi DALO) entérine le principe du droit au logement. L'Etat garantit à toute personne, le droit à un logement décent et indépendant qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret du Conseil d'Etat, n'est pas en mesure d'y accéder par ses propres moyens ou de s'y maintenir.

L'addition du terme « opposable » introduit la notion d'obligation juridique de l'Etat de fournir un logement à tous les citoyens.

Des commissions départementales de médiation ont été mises en place.

La commission de médiation amiable reconnaît Les personnes prioritaires pour un logement (délai de 3 mois à 6 mois pour rendre sa décision) ou d'hébergement (délai de 6 semaines)

Dans le cas d'un recours contentieux, une personne reconnue prioritaire peut saisir le tribunal administratif si les délais ont été dépassés et que la personne reste sans solution d'hébergement ou de logement. Le délai de saisine est de 4 mois maximum

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex DDASS)

Déclinaison départementale de la DGCS.

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale

La DGCS, ancienne DGAS (direction générale des affaires sociales) représente la partie administrative (et non politique comme les cabinets des ministres et secrétaires d'Etat) des ministres.

Il s'agit d'une instance nationale. La DGCS met en pratique les directives ministérielles.

DGS : Direction Générale de la Santé

Il s'agit des services administratifs qui mettent en œuvre la politique gouvernementale en matière de santé au niveau national.

DHUP : Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

Ce service est rattaché au ministère de l'écologie, du développement durable et du logement et à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature. Il a pour charge : le financement du logement social, le suivi de la loi DALO et veille à l'aménagement durable des villes et des ensembles de logements.

DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement

La DIHAL remplace le CNPHL.

DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi

Ce sont les services déconcentrés (déclinés au niveau territorial) du ministère de l'économie et du ministère du travail.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Les DREAL(s) sont les échelons régionaux du ministère de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Leurs missions sont les suivantes : lutter contre le changement climatique, assurer la sécurité face aux risques, réduire la pollution de l'air et de l'eau et la préservation de l'environnement, mettre fin à la banalisation des paysages et à l'érosion de la biodiversité et répondre aux besoins de logements.

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

C'est l'échelon régional qui pilote la mise en œuvre des décisions nationales.

Ses missions : pilotage et la coordination des politiques sociales (lutte contre les exclusions), sportives, de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire ; application des instructions et des orientations données par les ministres ; insertion sociale et professionnelle de la jeunesse et des personnes vulnérables ainsi qu'à l'accès au logement de ces dernières.

EAPN : European Anti Poverty Network

EAPN est un réseau d'Organisations Non Gouvernementales(ONG)

C'est un réseau d'associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans les pays membres de l'Union Européen. Il existe depuis 1990 et est constitué de branches nationales (ex : EAPN France).

Glossaire

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
L'ESAT, (ancien CAT : centre d'aide par le travail) est un organisme médico-social chargé de la « mise au travail », accompagnée d'un soutien médical et social, des personnes handicapées dans l'impossibilité de travailler dans un autre cadre.

Etablissement public :

Ce terme désigne une personne morale de droit public, financée par des fonds publics et qui remplit une mission d'intérêt général.

FAJ : Fonds d'Aide aux Jeunes

Il accorde des aides financières ponctuelles aux moins de 25 ans en difficulté sociale ou professionnelle.

FADS : Fondation de l'Armée du Salut

C'est une organisation laïque, largement financée par l'Etat. Elle compte 2000 salariés et 50 établissements répartis en trois grands secteurs : exclusion (hébergement, logement et IAE) ; handicap-dépendance et jeunesse.

FAPIL : Fédération des Associations pour la Promotion du Logement

FEANTSA : Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans Abri

Il s'agit d'une fédération d'associations de trente pays qui lutte contre le « sans abrisme » en Europe.

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

Ils offrent de façon temporaire un logement aux jeunes de 16 à 30 ans. Ils accueillent les travailleurs, les chômeurs et les étudiants. Ils accompagnent les jeunes vers l'autonomie (accompagnement social global).

FNARS : Fédération Nationale des Associations d'Accueil de Réinsertion Sociale

Elle fédère plus de 800 associations et 2500 établissements ou services.

Elle informe les associations sur les évolutions législatives et juridiques, organise des groupes de travail, représente les associations membres auprès des autorités...

Le réseau se décline en antennes régionales qui organisent le travail à l'échelon local.

FSL : Fonds Solidarité Logement

Dispositif géré par le Conseil général visant l'intégration par le logement des personnes en situation précaire. Le Conseil général accorde des aides financières aux ménages en difficultés.

GURL : Garantie Universelle des Risques Locatifs

Elle remplace le LOCA PASS et la garantie risques locatifs.

La mesure vise à sécuriser les propriétaires, à prévenir

les expulsions locatives et les dérives financières des locataires tout en luttant contre les discriminations.

HALDE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité

Elle lutte contre les discriminations prohibées par la loi ; fournit toute l'information nécessaire, accompagne les victimes, d'identifier et promeut les bonnes pratiques pour faire entrer dans les faits le principe d'égalité. Elle dispose de pouvoirs d'investigation pour instruire les dossiers

HLM : Habitation à Loyer Modéré

Un logement HLM est une habitation dont le loyer est inférieur au prix pratiqué sur le marché privé.

Le logement est construit avec le soutien financier de l'Etat et des organismes HLM.

Son objectif initial était de loger les travailleurs et familles pauvres mais avec l'apparition de l'objectif de mixité sociale les classes moyennes ont elles aussi accès aux logements dits sociaux.

Humanisation :

La mesure phare du plan d'humanisation est la disparition des dortoirs collectifs et le passage en chambre individuelle. Elle comprend également l'isolation, la mise aux normes de sécurité... Elle s'inscrit dans une logique de prise en compte des besoins des personnes les plus exclues (respect de l'intimité, confidentialité, respect de la dignité, inconditionnalité de l'accueil...).

IAE : insertion par l'activité économique

Cela désigne un ensemble de dispositifs régis par le code du travail dont l'objectif commun est la mise au travail de personnes en difficultés sous contrat de travail. Le secteur de l'IAE regroupe les ateliers et chantiers d'insertion (ACI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises d'insertion (EI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), les régies de quartier et les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ).

Chaque structure est conventionnée annuellement par les services déconcentrés de l'Etat.

Les personnes admises à s'inscrire dans une structure IAE vont construire un parcours d'insertion limité dans le temps. Grâce à un accompagnement social et professionnel.

IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales

C'est un organe interministériel dont les missions sont diverses car elle englobe les affaires sociales, la santé, la protection sociale, l'emploi, le travail, la politique de la ville, la formation professionnelle et la modernisation de l'Etat. Elle est rattachée à 8 ministères de tutelle et est composée d'environ 100 inspecteurs.

Les missions de l'IGAS sont les suivantes : contrôler les institutions, réaliser l'évaluation et des missions d'appui pour d'autres organismes d'Etat.

Glossaire

IRTS : Institut Régional du Travail Social

Il prépare aux diplômes d'Etat dans le domaine social. Les formations proposées sont très nombreuses :

ISAP : Intervention Sociale d'Aide Individualisée

« L'ISAP est une démarche volontaire et interactive, menée par un travailleur social qui met en œuvre des méthodes participatives avec la personne qui demande ou accepte son aide, dans l'objectif d'améliorer sa situation, ses rapports avec l'environnement, voire de les transformer » (rapport du CSTS, 1996).

ISIC : Intervention Sociale d'Intérêt Collectif

« L'intervention sociale d'intérêt collectif envisage les conditions d'existence d'une « population », sur un territoire déterminé ; elle se donne pour objectifs la prise en compte d'intérêts collectifs, entendus comme des facteurs susceptibles de faciliter la communication sociale des divers groupes, et par là d'aider à la maîtrise de la vie quotidienne, dans ses diverses dimensions » (rapport CSTS).

LHSS : Lit Halte Soins Santé

Le but de ce dispositif est d'accueillir les personnes, dont l'état physique et/ou psychique nécessite un temps de repos qui s'apparente à une convalescence, dans le but de les soigner. Les LHSS offrent une aide médico-sociale. Les LHSS accueillent 24/24h les personnes sans domicile dont l'état physique et/ou psychique ne nécessite pas une hospitalisation mais une prise en charge adaptée.

Les LHSS fonctionnent avec une équipe pluridisciplinaire médico-sociale (infirmier, médecin généraliste, un aide-soignant et un travailleur social).

LFSS : Loi de Financement de la Sécurité Sociale

Le Parlement vote chaque année la LFSS et fixe l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM). Le Parlement se prononce ainsi sur les prévisions de recettes et les objectifs de dépenses de la sécurité sociale, ce qui met en jeu des masses financières supérieures à celles du budget de l'Etat.

LOCA PASS :

Ce dispositif a deux variantes : l'avance LOCAPASS et la garantie LOCAPASS. Ils s'adressent aux salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole et aux jeunes de moins de 30 ans en situation ou en recherche d'emploi ainsi qu'aux étudiants boursiers d'Etat.

L'avance LOCAPASS est une avance gratuite qui permet de financer le dépôt de garantie (la caution) à l'entrée dans le logement loué (en général 2 mois de loyer), remboursable en mensualités de 15€ minimum sous 36 mois maximum.

La garantie LOCAPASS est un engagement du collecteur (action logement) à disposition sur une durée de 3 ans une avance remboursable d'un maxi-

mum de 18 mois de loyer en cas d'impayé de loyer et de charges locatives.

LOLF : Loi Organique relative aux Lois de Finances

Elle réforme la procédure budgétaire en mettant en place une logique de performance de la gestion publique d'une part et d'autre part une transparence de l'information budgétaire propre à instituer un contrôle étroit par le Parlement

(Loi) LOPPSI 2 : Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure.

Elle concerne la gestion de la police et de la gendarmerie pour la période 2009-2013, en particulier la lutte contre la criminalité générale.

L'article 90, concerne les « habitats illicites », et voulait créer une procédure d'exception, à l'initiative du Préfet et en l'absence du juge pour expulser les habitants installés de manière « illicite ». Le Conseil Constitutionnel a censuré cette proposition.

MOC : Méthode Ouverte de Coordination

Elle a été instituée lors du Conseil européen de Lisbonne de 2000. Elle a pour but de fournir un cadre de coordination politique entre les différents Etats membres de l'Union Européenne.

Les Etats membres élaborent et transmettent tous les trois ans à la Commission européenne leur « Rapport sur les stratégies nationales pour la protection sociale et l'inclusion sociale », dont le Plan national d'action pour l'inclusion sociale (PNAI) constitue le titre II.

(Loi) MOLLE : loi de Mobilisation Pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion dite loi Boutin

Cette loi de 2009 est l'aboutissement de plusieurs réformes récentes de lutte contre l'exclusion visant à améliorer la production de logements HLM.

Les mesures qui accompagnent cette loi touchent des segments très variés des secteurs AHI et logement : accession sociale à la propriété, investissement locatif, DALO, habitat indigne, prévention des expulsions (...)

La loi MOLLE vise aussi à améliorer la mobilité dans le parc HLM (suppression du droit de maintien dans les lieux).

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Il assure l'accueil et le suivi administratif des personnes étrangères en situation régulière. Il est l'organe de référence en la matière, sous tutelle du ministère de l'immigration.

ONPES : Observatoire National des Politiques de lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale

L'ONPES promeut la connaissance des phénomènes de pauvreté et d'exclusion. Il ne réalise lui-même aucune étude, mais discute et hiérarchise les tra-

Glossaire

vaux à mener, qu'il confie ensuite à des organismes choisis sur appel d'offres

ONZUS : Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles

Il vise une meilleure connaissance des territoires en difficulté, en s'appuyant sur des données variées pour établir maximum d'indicateurs : développement économique, emploi, formation scolaire, accès au système de santé, sécurité...

PARSA : Plan d'Action Renforcé en faveur des personnes Sans Abri

Le PARSA définit le dispositif AHI qui se compose de places d'hébergement et de logement adapté.

Ce plan est mis en œuvre et renforcé par la loi DALO et dans le cadre du chantier national prioritaire

PDAHI : Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion

Il s'agit d'un outil de planification territoriale, prévu pour 5 ans, qui permet de cerner les publics, les besoins en matière de logement et d'hébergement et surtout d'organiser la concertation entre partenaires pour une politique plus efficace en matière d'AHI.

PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

C'est le cadre institutionnel de définition et d'harmonisation des initiatives en direction du logement des familles en situation précaire. Il est élaboré par le préfet en collaboration avec les associations, les bailleurs et la CAF. Il est décliné en fiches action et a une durée de vie de 5 ans. Il a 3 missions : connaissance des besoins des publics, développement d'une offre de logements adaptée et solvabilisation des ménages.

PDH : Plan Départemental de l'Habitat

Les PDH ont pour vocation d'assurer la cohérence entre politiques territoriales et politiques sociales, de lutter contre les déséquilibres et les inégalités territoriales et de mettre en place un dispositif d'observation. Le PDH est élaboré pour 6 ans, son but est de formuler des orientations et un diagnostic partagé sur un territoire donné.

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

Il s'agit d'un prêt financier accordé pour la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements locatifs à des personnes disposant de faibles ressources et présentant des difficultés sociales.

PLH : Programme Local de l'Habitat

C'est le document de programmation d'investissements, d'observation, de définition et de planification des actions en matière de logement à l'échelle d'un territoire. Ils sont rédigés pour une période de 5 ans et comprennent 3 grandes parties : un diagnostic de la situation, l'énoncé des principes et

objectifs et le programme d'action.

PLU : Plan Local d'Urbanisme

C'est un document réglementaire d'urbanisme qui détermine les zones constructibles, les zones de protection... Il est la traduction du projet d'aménagement du territoire d'une agglomération.

PLUS : Prêt Locatif à Utilisation Sociale

Il s'agit d'un prêt aidé par l'Etat, qui est financé par la Caisse des Dépôts et Consignations et a pour but : l'acquisition de terrains destinés à la construction de logements à usage locatif et à leur construction ; l'acquisition de logements et d'immeubles destinés à l'habitation en vue de l'amélioration, ainsi que les travaux d'amélioration eux-mêmes.

PLS : Prêt Locatif Social

C'est un prêt qui permet la réalisation d'une opération locative. Il est destiné au financement de logements ayant un niveau de loyer et de ressources supérieures au prêt locatif à usage social (PLUS) dans des zones tendues.

PSE : Placement sous Surveillance Electronique ou « bracelet électronique »/ C'est une « forme d'assignation à domicile à distance ». Cette mesure est l'assignation à résidence de la personne, qui est surveillée électroniquement. La personne s'engage à rester à un endroit précis, à des horaires fixés par le juge.

Référentiel prestations/coûts :

C'est un document qui fait une liste exhaustive des services à la personne (prestations à la personne) et des services nécessaires à leur fourniture (prestations de « back office »).

RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale

Elles remplissent trois fonctions: « hôtelière », « logement » (établissement composé de logements autonomes, possibilité d'y loger à titre de résidence principale) et enfin « service » car les logements sont meublés, équipés.

RGPP : Révision Générale des Politiques Publiques

Cette révision explique les nombreux changements de dénominations des différentes administrations du secteur AHI.

L'objectif souhaité de la réforme se résume par la formule utilisée par le gouvernement : « moins de structures, plus d'efficacité ».

Simplifier et réduire le nombre de services en fonction des missions dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

RSA : Revenu de Solidarité Active

Le RSA, prestation financière qui garantit un revenu minimum aux personnes en situation précaire et/ou complète les revenus tirés du travail quand ils sont insuffisants pour vivre dans des conditions décentes.

Glossaire

SIAO : Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation

C'est un organe départemental dont la fonction est de coordonner les acteurs qui interviennent dans la prise en charge des personnes sans abri ou risquant de le devenir, et ce jusqu'à l'entrée dans un logement autonome.

Les SIAO s'orientent en fonction de grands principes : inconditionnalité de l'accueil et continuité de la prise en charge ; logement d'abord ; accès au service public de l'hébergement

Il doit simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement

Il doit traiter de façon équitable les demandeurs et orienter en fonction des besoins et doit coordonner les acteurs de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité des parcours. Une de ses dernières missions est de participer à la construction d'observatoires locaux.

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Le SPIP a pour mission de favoriser l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion de droit commun des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires. Il joue aussi un rôle de prévention des effets négatifs et désocialisants liés à l'incarcération. Il prépare la réinsertion sociale des personnes sous main de justice.

(Loi) SRU : loi Solidarité Renouvellement Urbain

Cette loi réaffirme la place du logement locatif public ainsi que le rôle des offices HLM, la place de la mixité sociale et du droit au logement pour tous (missions de service public) : renforcer les procédures de lutte contre l'insalubrité ; instauration du droit qu'ont toutes personnes à un logement décent ; unification des modes d'intervention publique en faveur de l'habitat privé et fixation de l'objectif de 20% de logements sociaux dans des agglomérations de plus de 50000 habitants.

Travail social :

Un ensemble d'activités sociales conduites par des personnes qualifiées dans le cadre d'une mission autorisée et/ou légale au sein de structures privées ou publiques en direction d'individus ou de groupes en difficulté.

UNIOPSS : Union Nationale des Institutions et Œuvres Privées Sanitaires et Sociales

C'est un réseau d'associations, dont beaucoup d'associations de solidarité nationale sont membres. Elle fournit informations et outils sur les changements législatifs en cours, organise des groupes de travail sur des thèmes précis et représente ses membres lors de négociations avec les autorités.

L'UNIOPSS est composée d'unions régionales.

**CCPA**

Fondation de l'Armée du Salut
60, rue des frères Flavien
75976 PARIS cedex 20

Marie GUIDICELLI

Conseillère technique Secteur Exclusion

TEL : 01 43 62 25 50

mguidicelli@armeedusalut.fr

ccpanat@gmail.com